

Sénégal

Développements clés depuis mai 2002: Un plan de déminage a été élaboré. Il devra être mené en trois phases étalées sur une période de cinq ans. En 2002, Handicap International a organisé une formation sur l'éducation aux risques des mines. 375 agents ont été formés et au total 59.583 personnes ont été atteintes par les activités de sensibilisation. En 2002, au moins 56 nouvelles victimes de mines ont été enregistrées.

La Politique d'Interdiction des Mines

Le Sénégal a signé le Traité d'Interdiction des Mines le 3 décembre 1997, l'a ratifié le 24 septembre 1998 et est devenu État Partie le 1^{er} mars 1999. La Commission Nationale sur les Armes légères est en charge des questions concernant les mines. Il n'y a aucune législation particulière sur la mise en oeuvre du Traité d'interdiction des Mines mais toutes violations des dispositions du Traité seraient sanctionnées par la Loi constitutionnelle nationale et le Code Pénal de 2001^[1] en cours de révision^[2].

En ce qui concerne le rapport de transparence de juillet 2003, tel que requis par l'article 7 du Traité, et qui était dû pour le 30 avril 2003, il n'a pas été publié par les Nations Unies^[3].

Le Sénégal a participé à la quatrième réunion des États Parties en septembre 2002. En qualité de Président en exercice de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il a présenté aux délégués le projet de la CEDEAO intitulé " Zéro Mines en Afrique de l'Ouest en 2012 ". Ce projet a pour objectif de développer un contexte institutionnel qui facilite le respect et la mise en oeuvre du Traité d'Interdiction des Mines par tous les États membres de la CEDEAO; il appelle à la destruction de tous les stocks de mines antipersonnel détenus par les États membres d'ici décembre 2004 et pour une CEDEAO sans mines d'ici décembre 2012. Le Sénégal a affirmé qu'il lancerait le projet avant la fin de 2003^[4].

Le 22 novembre 2002, le Sénégal a voté en faveur de la Résolution 57/74 de l'Assemblée Générale de l'ONU appelant à l'universalisation et à la mise en oeuvre du Traité d'Interdiction des Mines. Le Sénégal a assisté aux réunions inter-sessions du Comité Permanent en février et mai 2003.

Le Sénégal est Etat Partie au deuxième Protocole Amendé de la Convention sur les Armes Classiques (CCW). Il a assisté à la réunion sur la CCW à Genève en décembre 2002.

En mars 2003, pendant la semaine pour la Paix organisée par l'association régionale de la presse de Ziguinchor, la question des mines a été un sujet majeur, en particulier les questions de sensibilisation du public aux dangers des mines et de l'assistance aux survivant.

Production, Transfert, Stockage, Utilisation

Le Sénégal déclare qu'il n'a jamais produit, transféré ou stocké de mines antipersonnel^[5]. En mars 2003, un fonctionnaire du Ministère de la Défense a affirmé à l'Observatoire des Mines, qu'en 2001, la marine sénégalaise a intercepté dans ses eaux territoriales un bateau à destination de l'Angola et contenant des mines antipersonnel^[6]. L'Observatoire des Mines n'a pas été en mesure d'avoir plus de détails au sujet de l'incident ni sur ce qu'il est ensuite advenu de ces mines.

En septembre 2002, le Sénégal a affirmé qu'il n'autorisera ni le transit ni le stockage de mines antipersonnel sur son territoire^[7].

Dans la Déclaration de Banjul du 26 décembre 1999, le Gouvernement sénégalais et le Mouvement de Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) se sont engagés à cesser d'utiliser des mines antipersonnel. L'Observatoire des Mines avait précédemment signalé l'usage continu de mines antipersonnel et anti-véhicules par les rebelles MFDC en Casamance jusqu'au début de 2001^[8]. Il n'y a eu aucun rapport confirmé sur l'usage de mines au cours de la période couverte par le présent rapport^[9].

Le Problème des Mines Terrestres

Les deux régions de Ziguinchor et Kolda, dans la Province de Casamance, sont affectées par les mines. La zone la plus minée est celle de Niaguis, Nyassia, dans le sud de la Casamance^[10]. Le problème des mines affecte sérieusement le développement économique de Casamance. Il a des répercussions sur l'agriculture, la pêche, le transport des marchandises et des services et sur le tourisme^[11]. Dans une étude conduite par Handicap International en 2002 dans le district Diattacounda en Casamance, 70% des personnes interrogées ont indiqué que leurs mouvements avaient été restreints du fait de la présence des mines antipersonnel^[12]. Selon ce rapport, la présence des mines handicape l'effort des donateurs et des ONG dans la région^[13].

Dans son rapport 2002 de transparence requis par l'Article 7 du Traité, le gouvernement a pour la première fois identifié les types de mines trouvés au Sénégal : EXPAL, PMN, TM46, PRB ENCRIER, et K 35 BG^[14].

Le Déminage

Le Directeur du Génie militaire a affirmé qu'un déminage humanitaire systématique restera impossible aussi longtemps qu'il n'y aura pas un accord de paix avec les forces rebelles^[15]. Un plan de déminage a été mis au point avec l'appui de l'Armée française. Ce plan comporte trois phases étalées sur une période de cinq ans^[16]. Les opérations de déminage viseront en priorité à assurer la sécurité de la production et de la distribution agricoles dans la région de la Casamance. Le budget annuel est estimé à 600 millions de francs CFA (973 080 US\$)^[17].

Pour des raisons stratégiques ou pour permettre aux populations de rentrer chez elles, l'Armée a parfois conduit des opérations de déminage dans les régions de Ziguinchor et Kolda^[18]. Dans son Rapport de transparence d'avril 2002, le Gouvernement a rapporté que 133 mines antipersonnel, 47 mines anti-véhicules et trois " mines mixtes" ont été détruites dans le cadre de ce type d'opération^[19].

L'Education aux Dangers des Mines

Handicap International (HI) assure la majeure partie de l'Education aux Dangers des Mines en Casamance^[20]. Le Programme d'Éducation aux Dangers des Mines (PEPAM) de HI forme les populations dans les régions affectées au travers d'activités qui s'adressent à la communauté et à l'école. En 2002, 218 nouveaux agents d'Education aux Dangers des Mines ont été formés et 157 autres ont reçu une formation complémentaire. Au total, 59 583 personnes ont bénéficié d'une sensibilisation aux dangers des mines. Handicap International rapporte que les activités d'Education aux Dangers des Mines se sont étendues à toute la Casamance^[21]. HI a aussi pratiqué l'Education aux Dangers des Mines à travers deux stations de radio^[22].

En 2002, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, HI s'est engagé dans la formation d'enseignants afin d'intégrer l'Education aux Dangers des Mines dans le programme scolaire de toutes les écoles de Casamance. HI a recruté dans ce but un inspecteur scolaire. Au total, 1 362 professeurs ont été impliqués^[23].

En juillet 2002, HI a lancé une évaluation des effets de son programme d'Education aux Dangers des Mines dans deux districts de Casamance (Tendouck et Diattacounda). Basée sur la méthode CACP (Connaissance, Attitudes, Croyances et Pratiques), l'évaluation a conclu qu'il existe un besoin de davantage d'Education aux Dangers des Mines, de marquage et de déminage. A la question de savoir quelle attitude adopter quand un enfant leur apporte un engin non explosé, 53% ont décrit une attitude à risque. Lorsqu'on leur a demandé comment reconnaître une zone minée, on a enregistré 69% de réponses mauvaises ou incomplètes^[24].

En 2002, pour Ziguinchor, le budget HI affecté à l'Education aux Dangers des Mines a été de 90 millions de francs CFA, soit 130,000 \$ USA^[25].

En 2001 et 2002, le Centre de Guidance pour l'Enfant et la Famille, une ONG basée en Casamance, a mené dans les écoles des séances de sensibilisation sur les droits de l'enfant au cours desquelles des enfants ayant survécu à des accidents par mines ont apporté leur témoignage.^[26]

Les Victimes des Mines Antipersonnel

En 2002, 48 nouvelles victimes des mines ont été enregistrées par Handicap International; six personnes ont été tuées et 42 blessées, y compris trois enfants.^[27] Dans un incident non enregistré, non loin de Bulluf, en mars 2002, une explosion de mine a tué

huit personnes, y compris un ressortissant Gambien.^[28] En 2001, 56 nouvelles victimes ont également été enregistrées, donc huit ont été tuées et 48 blessées.^[29]

Des victimes continuent à être enregistrées en 2003 : jusqu'au 19 juin 2003, trois personnes ont été tuées et douze blessées lors d'incidents dus à des mines ou à des munitions non explosées.^[30]

En Casamance entre 1996 et juin 2003, Handicap International a enregistré 636 victimes des mines et des munitions non-explosées, dont 149 ont été tuées et 486 blessées. Une victime de mine de plus a été enregistrée en 1988^[31]. On pense que les chiffres donnés sur les victimes pourraient ne pas refléter le nombre réel de nouvelles victimes des mines et des munitions non-explosés dans la région, ceci à cause de l'influence des pratiques islamiques (les enterrements ont lieu dès que possible après un décès) et de l'absence d'enregistrement des décès^[32].

Le Sénégal rapporte qu'au cours de la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 avril 2002,^[33] 89 mines antipersonnel, 59 mines anti-véhicules, une mine mixte et quatre autres munitions ont fait des victimes.

L'Assistance aux survivants

Par manque de ressources nationales, l'assistance aux survivants des mines est limitée.^[34] Les victimes militaires sont envoyées à l'hôpital militaire à Dakar, après avoir reçu les premiers soins^[35]. Les services de la rééducation et des prothèses sont fournis par l'hôpital de Ziguinchor et le Centre d'Appareillage orthopédique du Centre de Dakar. En 2002, le département de la rééducation de l'Hôpital de Ziguinchor a assisté 938 personnes, comprenant: les accessoires, 81 prothèses et la distribution de 200 bâtons de marche et autres objets d'assistance.^[36]

En Casamance, en plus de la collecte des données, Handicap International a appuyé la décentralisation du service de la chirurgie orthopédique et de la rééducation physique à l'hôpital de Ziguinchor. Deux centres départementaux ont été créés à Bignona et Oussouye, les deux villes principales du département.^[37]

En 2002, six techniciens orthopédiques (deux à Ziguinchor, deux Oussouye et deux à Bignona) et un kinésithérapeute ont été formés aux nouvelles techniques. Le programme de la réintégration socio-économique pour personnes invalides de handicap International comprend les micro projets générateurs de revenus et l'appui aux associations des handicapés.

En 2002, HI a aidé 21 survivants des mines en formation professionnelle et en équipements pour la création de petites entreprises. De plus, Handicap International a payé les coûts de prothèses, béquilles, fauteuils roulant ou tricycles pour 50 survivants des mines. En octobre 2002, HI a commencé un programme d'appui psycho - social pour les victimes de guerre.^[38]

L'Association sénégalaise de Victimes des Mines comprend 706 survivants des mines et membres de la famille des personnes tuées par les mines à Ziguinchor et Kolda. L'association travaille pour renforcer les capacités des survivants des mines et faciliter leur réintégration sociale et économique. Les femmes qui ont été abandonnées par leurs maris à cause de leur invalidité reçoivent une attention particulière. En 2002, elle a assisté 113 personnes directement, et 46 enfants ont reçu des fournitures scolaires. L'association est appuyée par le Programme Alimentaire Mondial, l'ONG locale RADDHO (Rencontre des Africaine Droits de l'homme), CONGAD (Conseil des Organisations Non Gouvernementale d'Appui au Développement) et AMA (Agence des).^[39]

Le Centre de Guidance Infantile et Familiale, Une ONG basée en Casamance, fournit l'appui psycho - social aux enfants victimes de la guerre et à leurs familles, y compris les survivants des mines^[40]. En 2001 et 2002, le centre a organisé des sessions de formation dans les écoles sur les droits de l'enfant où les enfants survivant des mines ont partagé leurs expériences. Le centre a été appuyé par OXFAM - UK et CONGAD. En 2002, cependant, le programme a été menacé de fermeture suite à une baisse des appuis financiers.^[41]

[1] Rapport 2002 de L'Observatoire des Mines, p. 429.

[2] Interview du Col. Moctar Ndoye, Directeur du Contrôle des-Etudes et de la Législation, Ministère des Forces Armées, Dakar, le 26 mars 2003.

[3] L'Observatoire des Mines a une copie du rapport, reçu de la mission sénégalaise à New York, avec une lettre de transmission au Secrétaire Général de l'ONU datée du 6 mai 2003. Le rapport a pour date de soumission le 31 mars 2003, et couvre l'année 2002. Le Sénégal a soumis son 1er rapport de transparence requis par l'Article 7 le 1er septembre 1999 (pour la période du 1er mars au 30 août 1999), ainsi que les rapports actualisés le 27 mars 2001 (pour l'année 2000) et le 22 avril 2002 (pour la période du 1er janvier 2001 au 1er janvier 2002).

[4] Déclaration du Col. Abdoulaye Aziz Ndao, Directeur du Contrôle des Études et de la Législation au Ministère des Forces Armées, et Papa Diop, Directeur des Organisations Internationales, de l'Union africaine et des Sénégalais à l'étranger au Ministère des Affaires Étrangères, déclaration faite à la Quatrième Réunion des États Parties, à Genève, le 18 septembre 2002. Dans une interview qu'ils ont accordée le même jour, Ndao et Diop ont dit que le Canada a contribué à cette initiative pour un montant de C\$5 millions.

[5] Rapport de transparence requis par l'Article 7 du Traité, le 22 avril 2002.

[6] Rapport de transparence requis par l'Article 7 du Traité, le 22 avril 2002.

[7] Déclarations du Col. Abdoulaye Aziz Ndao, à la quatrième réunion des États Parties, à Genève, le 18 septembre 2002.

[8] Rapport 2002, de l'Observatoire des Mines p. 430.

[9] Un article a prétendu que des mines antipersonnel, principalement des engins explosifs improvisés, ont été utilisés près de Bignona, sur la frontière avec la Gambie. Titre : " Sénégal, en attendant la Paix", dans Jeune Afrique/l'Intelligent, du 2 au 8 septembre 2002, p. 18.

[10] Entretien avec Colonel Ousmane Sarr, Ministère de la Défense, Dakar, le 12 janvier 2001.

- [11] Entretien avec Jean-Claude Bassene, Président, et Bakary Diédhiou, Secrétaire, de l'Association Sénégalaise des Victimes des Mines, Ziguinchor, le 12 mars 2003, Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines, p. 431.
- [12] Handicap International, " PEPAM en Casamance, Sénégal.. Evaluation des effet. ", septembre 2002.
- [13] Département d'État des Etats Unis d'Amérique , " Parcourir le monde en sécurité, " septembre 2002.
- [14] Rapport de transparence , Formulaire C, le 22 avril 2002. EXPAL y est renseignée comme portugaise, mais est de fabrication espagnole. La TM 46 est une mine russe anti-véhicules. La PRB ENCRIER y est indiquée comme d'origine russe, mais est vraisemblablement belge. La K 35 BG est renseignée comme française, mais il s'agit probablement de la M 35 belge.
- [15] Entretien avec le Col. Abdoulaye Aziz Ndao, Ministère des Forces Armées, Genève, le 29 mai 2002.
- [16] Interview du Col. Ousamane Sarr, Directeur du Corps du Génie Militaire, Dakar, 22 mars 2003.
- [17] Réponse au questionnaire de l'Observatoire des Mines par le Col. Ousamane Sarr, Directeur du Corps du Génie Militaire, le 27 mars 2003.
- [18] Interview du Col. Abdoulaye Aziz Ndao, Ministère des Forces Armées, Genève, le 29 mai 2002.
- [19] Rapport de transparence fourni en vertu de l'Article 7, Formulaire C et G, le 22 avril 2002.
- [20] Interview du Col. Abdoulaye Aziz Ndao, Ministère des Forces Armées, le 29 mai 2002.
- [21] Entrevue avec Doudou Fall, Directeur du Programme de Handicap International, Ziguinchor, les 13 et 14 mars 2003.
- [22] Handicap International, " PEPAM en Casamance, Sénégal, " septembre 2002.
- [23] Entrevue avec Doudou Fall, Handicap International, les 13-14 mars 2003.
- [24] Handicap International, " PEPAM en Casamance, Sénégal, " septembre 2002.
- [25] Entrevue avec Doudou Fall, Handicap International, les 13-14 mars 2003; réponse au questionnaire de l'Observatoire des Mines, le 27 mars 2003.
- [26] Entrevue avec Emile Diémé, représentant du Centre de Guidance pour l'Enfant et la Famille, de Ziguinchor, le 12 mars 2003.
- [27] Handicap International Ziguinchor "Nombre de victimes de mines et engins non-explosés en Casamance de 1998 jusqu'au 19 juin 2003, les" informations sont fournies par courrier électronique à l'Observatoire des Mines par (HIB) de Petra Schroeter, Officier du Bureau pour le Sénégal, de Handicap, le 11 juillet 2003.
- [28] " huit sont tués dans explosion de mine, " L'Indépendant (journal Gambian), 15 le 2002 mars.
- [29] Handicap International, " Victimes de mines et engins non explosés en Casamance labourent 28 le 2002 novembre, les " renseignements ont fourni à Landmine Monitor 18 le 2003 mars.
- [30] de mines et UXO dans Casamance, " le 11 juillet. 2003
- [31] Handicap International, " Victimes de mines et UXO dans Casamance, " le 18 mars. 2003
- [32] Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines p. 432.

[33] Article 7 Rapport, Forme C, le 22 avril 2002.

[34] Voir Rapport 2000 de l'Observatoire des Mines p. 101.

[35] Interview avec Léon Sagna, Kinésithérapeute, Directeur Intérimaire, Hôpital Régional, Ziguinchor, le 17 mars 2003.

[36] *ibid.*

[37] Rapport 2002, de l'Observatoire des Mines pp. 432-433.

[38] Entrevue avec Sophie Wyseur Gaye, Coordinateur, Handicap Ziguinchor International, Ziguinchor, 18 le 2003 mars; email de Petra Schroeter, HI, le 11 juillet 2003.

[39] Interview avec Jean-Claude Bassene, Président, et Bakary Diédhiou, Secrétaire, Association sénégalaise de Minez des Victimes, Ziguinchor, le 12 mars 2003.

[40] voir rapport 2002 de l'Observatoire des Mines, p. 432.

[41] Entrevue avec Emile Diémé, Centre de Guidance Infentile et Familiale, Ziguinchor, le 12 mars 2003.